

Rapport annuel SSPPEA 2020



Table des matières

Rapports annuel	Page
Co-présidents	3
Groupe de travail médecins-assistants et chef(fe)s de clinique	4
Groupe de travail médecins-che(fe)s	4-5
Groupe de travail des médecins libres praticiens	5-6
Commission formation postgraduée et continue (CFPC)	6
Commission des titres	6
Commission de formation continue	7
Commission d'examen	7-8
La gestion de qualité SSPPEA	8-9
Commission Communication (CPC) FMPP	10
Commission permanente tarifs (CPT) FMPP	10
Commission permanente assurances (CPA) FMPP	11
Commission psychothérapie déléguée (CPD) FMPP	12
Statistique des membres SSPPEA	13
Comptes et rapport des réviseurs SSPPEA	14-17
Comptes et rapport des réviseurs FMPP	18-22

Co-présidents de la SSPPEA

En 2020, les membres du comité de la SSPPEA se sont réuni-e-s à l'occasion de cinq réunions ordinaires et d'une retraite d'une demi-journée. En raison de la pandémie de Covid, deux des réunions ont eu lieu en virtuel. La pandémie a par ailleurs empêché la tenue de l'assemblée des délégué-e-s de la SSPPEA en juin. Cette dernière s'est finalement tenue en ligne au mois de novembre.

Parmi les thèmes importants traités par le comité pendant l'année sous revue, sont à noter, entre autres : la qualité (reconnaissance par l'ANQ du questionnaire de satisfaction des patient-e-s élaboré par la SSPPEA, la restructuration du ressort Qualité de la SSPPEA suite à l'annonce par la SSPP de la création de la commission commune), la formation postgraduée (structure et durée du curriculum actuel) et la stratégie (évaluation du processus en cours, orientation vers l'avenir).

Le comité a rédigé au nom de la SSPPEA deux réponses à des consultations parlementaires (rapports pour l'AI sur les infirmités congénitales et sur le deuxième volet de mesures visant à freiner la hausse des coûts de la santé).

Le groupe d'expert-e-s parlementaires Médecine pédiatrique s'est réuni en séance à plusieurs reprises, parfois en ligne. La rencontre annuelle avec les parlementaires a dû être repoussée mais le groupe a répondu sur le fond à plusieurs interventions parlementaires qui concernaient la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

Le premier congrès virtuel de la SSPPEA, selon le nouveau concept, s'est tenu le 28 août 2020. Plus de 500 personnes y ont participé et les retours étaient très positifs ; cette première expérience a donc été un succès. Le congrès avait été précédé, le 27 août, de l'académie ESCAP, à laquelle quelque 140 médecins-assistant-e-s, psychologues et étudiant-e-s ont pris part.

La pandémie a permis de consolider la collaboration au sein de la FMPP. La task force créée de concert par la SSPP et la SSPPEA a rédigé une vingtaine de newsletters fournissant aux membres des informations en continu, notamment sur les plans de protection, les traitements et consultations à distance ainsi que sur les questions de facturation. Par ailleurs, le modèle de la prescription pour la psychothérapie psychologique et le développement du TARDOC étaient des thèmes à traiter et la FMPP s'y est attelée sérieusement.

Lors de l'élection des membres du comité, en novembre, Hélène Beutler a quitté sa fonction de coprésidente de la SSPPEA. Stephan Elliez a été désigné pour lui succéder. Il siège désormais au sein du comité de la FMPP aux côtés de Susanne Walitza (nouvelle co-présidente de la commission commune pour la communication) et d'Alain Di Gallo (nouveau co-président de la FMPP).

Dr. med. Hélène Beutler
Prof. Dr. med. Alain Di Gallo
Co-Présidents SSPPEA

Groupe de travail médecins-assistants et chef(fe)s de clinique

L'année 2020, dictée par la pandémie, a été chargée en défis pour l'ensemble des membres et a requis une grande flexibilité. Les réunions dédiées aux activités de politique professionnelle sont passées du présentiel au distanciel.

J'ai été ravie que les réunions du GT puissent avoir lieu malgré tout, par Zoom. Cela nous a donné l'occasion d'échanger sur les affaires courantes mais aussi de s'enquérir de l'état général des MA et CdC durant cette année difficile.

Cette année, les membres du GT médecins-assistant-e-s et chef-fe-s de clinique ont coopéré activement au sein des différentes commissions (Commission de formation continue, Commission d'examen, groupe de travail pour la communication), où ils ont réussi à défendre efficacement nos revendications. Les postes vacants dans les différentes commissions ont en grande partie trouvé un membre pour assumer la fonction. Nous en sommes très heureux !

Sur des points essentiels, les attentes des collègues suivant la formation de spécialiste envers la société de discipline médicale SSPPEA ont pu être exprimées de manière satisfaisante lors des séances du comité de la SSPPEA.

Nous recommandons aux médecins-assistant-e-s de candidater tôt pour une affiliation à la société. Cette mesure figure parmi les objectifs de législature de la société et nous estimons qu'elle a du sens. Les médecins-assistant-e-s apprécient beaucoup l'exonération des frais d'affiliation.

Les échanges d'information continuent à se faire via les voies de communication habituelles, à savoir la société de discipline médicale, des directions SPEA, mais aussi via le site Internet de la SSPPEA (lien GT MA et CdC).

Le flyer du GT médecins-assistant-e-s et chef-fe-s de clinique a été remanié par des membres de l'équipe et est désormais à la disposition du GT communication de la SSPPEA, afin que ce dernier le mette en ligne et l'utilise pour la promotion de la relève. Les informations publiées sur le site Internet ont également été remaniées.

Dr. méd. Elivra Tini, Présidente Groupe de travail médecins-assistants et chef(fe)s de clinique

Groupe de travail des médecins-chef-fe-s et médecins dirigeants / AMCPEA de la SSPPEA

Vu le manque de disponibilité des membres, les coûts et le temps nécessaire pour les réunions, la présidence de la SSPPEA avait envisagé dès avant le début de la pandémie de coronavirus de passer au mode virtuel pour les séances de ce groupe de travail.

Lors de la première réunion sous cette forme, qui s'est tenue dans le cadre du congrès de la SSPPEA, le 27.08.2020, 15 médecins-chef-fe-s et 4 médecins dirigeant-e-s se sont ainsi retrouvés afin de traiter de questions concernant la tarification, la coopération, la recherche de relève et les conséquences du premier semi-confinement et de la crise du coronavirus. L'ensemble des membres

présent-e-s ont trouvé que le format adopté pour l'échange d'information était tout à fait adéquat et devait être maintenu pour la suite.

Il a également été convenu que les réunions en ligne devaient avoir lieu environ une semaine avant la réunion de l'AMCPEA et dans le cadre des réunions de la présidence de la SSPPEA, afin que les demandes et les problématiques abordées puissent y être intégrées. Cette manière d'opérer a été réalisée pour la première fois début 2021. Compte tenu de la modification des structures de direction des hôpitaux, qui implique une augmentation considérable du nombre de médecins-chef-fe-s (qui ne sont pas des directeurs/trices d'établissement de formation postgraduée), il convient de se demander en tout état de cause si l'ensemble des médecins-chef-fe-s et médecins dirigeant-e-s ne devraient pas être associé-e-s.

Dr. med. Oliver Bilke-Hentsch, Président Groupe de travail des médecins-chef-fe-s et médecins dirigeants et AMCPEA

Groupe de travail des médecins libres praticiens

L'année 2020, dictée par la pandémie, a poussé chacun-e d'entre nous dans ses retranchements et a exigé de tou-te-s une grande flexibilité. Les réunions dédiées aux activités de politique professionnelle sont passées du présentiel au distanciel.

J'ai été très heureuse que quelques collègues aient pu trouver le chemin pour se joindre à nous lors de la réunion Zoom organisée dans le cadre du congrès annuel. Une discussion a également eu lieu en décembre, par Zoom, avec une délégation d'un comité cantonal.

En novembre, plusieurs membres du comité de la SSPPEA, dont moi en ma qualité de présidente du Groupe de travail des médecins libres praticiens, ont été invité-e-s par un membre de la task force Covid de la Confédération à dresser un tableau de la situation concernant la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent pendant les première et deuxième vagues de la pandémie. J'ai présenté un état de la situation quotidienne dans les cabinets privés, telle que je l'ai vécue moi-même et tel que j'en ai eu vent de la part de bon nombre de collègues libres praticiens-ne-s.

Le thème de la qualité s'invite désormais également dans le domaine des soins en cabinet et nous occupera tou-te-s ces prochaines années.

Oliver Bilke, du GT des médecins-chef-fe-s et médecins dirigeants, et moi avons repris conjointement la tête du ressort Qualité, dont la présidence était assurée jusqu'à présent par Helene Beutler. Helene s'est consacrée à ce sujet avec ferveur pendant de nombreuses années et il ne sera pas simple de lui succéder. Au sein du forum Qualité de l'ASQM (Académie suisse pour la qualité médicale) qui s'est tenu en novembre, l'ordre du jour était notamment consacré aux modifications à venir en lien avec l'entrée en vigueur de la révision de l'art. 58 de la LAMal, le 1^{er} avril 2021. Des informations à ce sujet figurent dans le Bulletin des médecins suisses 2020 ; 101 ; 1720-1721. A la suite de la suppression de la commission commune Qualité de la FMPP en novembre 2019, les deux sociétés de discipline médicale mènent désormais chacune leur propre chemin dans ce domaine. Des collaborations ponctuelles demeureront cependant pertinentes et seront également possibles.

J'ai le plaisir de clore ce rapport avec la cordiale invitation à tout-e-s les collègues, membres du Groupe de travail des médecins libres praticiens des quatre coins du pays à se joindre à une discussion sur notre profession et peut-être même d'envisager de participer à une réunion Zoom afin que la communauté de travail gagne en vitalité.

Dr. méd. Bigna Keller, Présidente du Groupe de travail des médecins libres praticiens

Commission formation postgraduée et continue (CFPC)

Nous nous sommes retrouvée-e-s en commission pour une réunion avec retraite en juin et pour une réunion en ligne en novembre. Outre les activités courantes, nous nous consacrons au remaniement du programme de formation postgraduée. Nous accueillons chaleureusement dans notre commission M. Achudhan Karunaharamoorthy, qui représente le groupe de travail des MA et CdC.

L'année 2020, marquée par le corona, a constitué un défi majeur sur le plan des formations postgraduée et continue. Diverses manifestations planifiées et organisées, telles que les examens de spécialiste, notre congrès annuel mais aussi de nombreuses manifestations de formation postgraduée, qui auraient dû avoir lieu en petit ou en large comité, ont dû basculer au format en ligne. Au nom de la commission pour la formation postgraduée et continue, je souhaite ici remercier toutes les personnes impliquées dans le travail supplémentaire fourni. Grâce à cette flexibilité, nos médecins-assistant-e-s ont pu continuer à se former, passer les examens à temps et nous avons toute-s pu étancher notre soif de savoir et remplir notre obligation professionnelle de formation continue. Certain-e-s médecins-assistant-e-s ont même salué les formats en ligne car ils ont favorisé les échanges internationaux, une possibilité que nous nous emploierons à poursuivre, je l'espère.

Dr. méd. Bruno Rhiner, Président CFPC

Commission des titres

Au cours de cette deuxième année en tant que présidente de la Commission des titres, j'ai reçu à examiner environ 50 dossiers de candidat-e-s au titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent. Une cinquantaine de demandes de formation postgraduée m'a également été adressée. La plupart portaient sur le logbook ou sur la reconnaissance de la formation en psychothérapie.

Au cours de l'année sous revue, une plainte a été déposée contre une décision de la commission. Son contenu a été débattu avec d'autres membres de la CFPC. L'ISFM a été d'un grand soutien pour la commission d'opposition, s'agissant du traitement puis de la prise de position à donner en réponse à cette plainte.

La CFPC s'est réunie pour une retraite d'une journée à Lucerne le 22.06.2020 et lors d'une réunion supplémentaire en ligne le 10.11.2020.

Lors de l'AD du 12.11.2020, les membres de la CFPC ont été confirmé-e-s dans leur poste pour trois années supplémentaires.

Dr. med. Regula Blattmann, Présidente de la CT de la CFPC

Commission de formation continue

La pandémie de Covid-19 a eu des effets considérables sur la formation continue. La plupart des manifestations prévues ont été annulées ou repoussées à plusieurs reprises. Au vu des circonstances et de la nécessité de prendre des mesures d'urgence, la direction de l'ISFM a édicté des règles pragmatiques et utiles. Les organisateurs ont ainsi mis en place des formations continues en ligne ou en streaming. Cependant, même lorsqu'elles sont d'excellente qualité, les manifestations en ligne ne remplacent jamais toutes les interactions et les rencontres que permettent les formations en présentiel. Nous nous réjouissons donc tou-te-s qu'une fois la crise passée, les formations continues pourront reprendre dans la forme qui a fait ses preuves, avec les possibilités de réseautage qu'elle offre, tout en développant les offres en ligne, qui permettent d'approfondir la transmission de savoir puisque les contenus sont également disponibles après la manifestation ou en différé. Après avoir consulté l'ensemble des sociétés de discipline médicale, la direction de l'ISFM a décidé, dans un premier temps, de diviser par deux le nombre des crédits requis pour 2020, passant ainsi de 50 à 25 ; fin octobre, elle a ensuite décidé d'octroyer encore 10 crédits supplémentaires aux médecins pour la formation continue (« Crédit Covid-19 »). Concrètement, cela signifie que chaque personne inscrite sur la plate-forme de formation continue de l'ISFM se verra automatiquement attribuer 35 crédits dans son protocole individuel pour l'année 2020 (« Crédit Covid-19 »). Comme pour les manifestations de formation continue, ce crédit peut être utilisé de la manière souhaitée (p. ex. formation continue essentielle dans une discipline particulière).

Vu la qualité de l'information et la célérité de la communication de l'ISFM et des sociétés de discipline médicale, les demandes spécifiques à la formation continue et à l'octroi de crédits ont pu être traitées dans le cadre habituel.

La Commission de formation continue ne s'est pas réunie en 2020 et elle est toujours constituée de trois membres : Suzanne Erb (médecin-chef à St-Gall), Domenico Didiano (médecin libre praticien à Locarno) et Marcel I. Raas (médecin libre praticien à Winterthur). Sur le plan des ressources humaines, il convient de noter que Marcel I. Raas est membre du comité de la société suisse de psychiatrie et psychothérapie du sport (SGSPP) et qu'il y représente les intérêts de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et qu'il y est impliqué en tant que membre de l'association dans les activités de formation postgraduée et continue.

Dr. Med. Marcel I. Raas, président CFC de la SSPPEA

Commission d'examen

La partie orale de l'examen de spécialiste, initialement prévue le 14.03.2020, a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19 et a été remplacée par des examens individuels en ligne qui se sont tenus entre juillet et novembre 2020.

En 2020, 44 candidat-e-s (16 germanophones, 25 francophones et 3 italophones) se sont inscrit-e-s à l'examen. Six candidat-e-s se sont désisté-e-s avant la remise du travail écrit. Parmi les 38 candidat-e-s restant-e-s, sept (18 %) n'ont pas réussi l'examen écrit. Une candidate a échoué à l'examen oral. Sur un total de 44 candidat-e-s, 30 (68 %) ont réussi l'examen.

Examens en ligne 2020	Candidat-e-s à l'examen oral	Non validés	Validés
Inscriptions en allemand	13	1	12
Inscriptions en français	18	0	18
Total	31	1	30

Voici la liste des membres de la Commission d'examen en 2020 :

Pr Michael Kaess (président), Pre Dora Knauer (co-présidente) jusqu'à avril 2020, Pr Oliver Halfon, Dr Sajiv Khanna, Dre Regina Dudé-Neuner et Dr Dante Trojan.

Les meilleurs travaux écrits 2020 ont été sélectionnés par le jury, composé des membres suivants : Pr Wilhelm Felder, Dr Michael Renk, Dr Laurent Holzer.

Les personnes suivantes devraient être distinguées (la remise des prix n'a pas encore eu lieu, puisque le congrès de la SSPPEA s'est tenu en août 2020 et que les lauréat-e-s n'ont pu être sélectionné-e-s qu'en novembre 2020) :

- Dre Barbara Ing (D) - Luzerner Psychiatrie – KJPD, Luzern
- Dr Christos Xourgias (F) - - Office médico-pédagogique, Unité d'urgence, Genf

Les examens FMH de 2021 sont prévus pour le 13.03.2021 et auront à nouveau lieu en ligne, en raison de l'incertitude liée à la situation sanitaire. Pia Aeschlimann en assurera la coordination. Le délai de clôture des inscriptions était le 1^{er} août 2020. 43 candidat-e-s se sont inscrit-e-s aux examens de médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents (16 germanophones, 26 francophones et 1 italophone).

Prof. Dr.med. Michael Kaess, Président de la commission d'examen

La gestion de la qualité en psychiatrie et en psychothérapie pour enfants et adolescents

Depuis de nombreuses décennies, les mesures d'assurance qualité font partie intégrante de la pratique clinique, dans le domaine de la psychiatrie pour enfants et adolescents, et sous une forme particulière dans le domaine de la psychothérapie pour enfants, adolescents et familles, et elles représentent un aspect très important de la formation.

La supervision, l'intervision, l'expérience thérapeutique personnelle à long terme, le diagnostic standardisé orienté vers le schéma de classification multiaxial de l'OMS ainsi que le traitement basé sur les lignes directrices, y compris dans le domaine des psychotropes, figurent depuis bien longtemps dans le répertoire courant des médecins spécialistes.

Ces dernières années, cette assurance qualité axée sur l'individu et ses tableaux cliniques a été complétée, dans le domaine clinique, par des instruments comme les items HoNOSCA ou d'autres critères d'assurance qualité qui visent plus à effectuer des comparaisons entre les personnes et à établir des statistiques de groupe qu'à évaluer les processus de guérison ou les progrès intra-individuels.

Ces instruments servent aussi à simplifier et à assurer la comparabilité, et en cela, ils se différencient des concepts spécialisés, éprouvés sur les plans clinique et scientifique.

Dans le domaine ambulatoire, des évolutions similaires sont en cours : la mise en œuvre de l'art. 58 LAMal a pris du retard à cause de la pandémie, car un important forum d'information de l'ASQM a dû être annulé au printemps.

L'année prochaine, un groupe de travail chargé de la qualité doit être mis sur pied au sein de la SSPPEA.

D'autres activités sont planifiées en rapport avec les cercles qualité. La mise en œuvre de l'art. 58 LAMal est imminente.

Cette année aussi, le questionnaire d'enquête de l'ASQM visant à dresser un état des lieux de la qualité a été rempli.

Malheureusement, il convient globalement de constater qu'après avoir été introduits et surtout mis en place au niveau informatique, les concepts d'assurance qualité (qui ne sont pas entièrement adaptés sur le plan spécialisé) ne peuvent pas vraiment être remplacés et peuvent difficilement être complétés.

De même, il convient de porter un regard critique dans le débat relatif à la gestion de la qualité sur des termes émanant de l'extérieur, par exemple de l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui ont du sens par rapport à la logique et à la terminologie propres à ce dernier (p. ex. le terme de « congé »).

Il est d'autant plus réjouissant que l'enquête de satisfaction développée durant de nombreuses années au sein d'instances de la SSPPEA et dont la mise au point a été soutenue par l'AMCPEA et d'autres associations ait pu être introduite l'année passée via l'ANQ. Elle est à la fois réalisée auprès des enfants, des adolescents, mais aussi de leurs référents adultes et des détenteurs de l'autorité parentale.

Cet instrument spécifiquement développé pour la psychiatrie pour enfants et adolescents évalue et analyse le concept de ladite satisfaction, qui en fin de compte n'est pas vraiment adéquat pour de nombreux troubles psychiatriques affectant les enfants et les adolescents.

Dans un équilibre difficile entre assurance qualité, développement de la qualité et contrôle qualité externe, notre discipline médicale a fait un grand pas en avant.

Il convient toutefois de poursuivre la coopération au sein des multiples groupes de travail et comités, tant dans le domaine ambulatoire qu'hospitalier, pour que les situations spécifiques des jeunes patient-e-s, dont le développement est dynamique, mais aussi de leurs familles, continuent d'être prises en compte en permanence et dans la durée, dans le cadre d'une collaboration régionale et nationale efficace avec les sociétés de discipline médicale voisines de la pédiatrie et de la psychiatrie/psychothérapie pour adultes.

Dr. med. Oliver Bilke-Hentsch, Dr. med. Bigna Keller – Comité SSPPEA

Rapports annuel de la FMPP

Commission permanente de la communication (CPC) FMPP

En raison de la pandémie de COVID-19, la santé psychique, et avec elle notre discipline médicale, a fait l'objet d'un regain d'intérêt, auprès des politiques et dans l'opinion publique. Cela a eu des conséquences sur la communication externe et interne de la FMPP. Les psychiatres pour enfants et pour adultes ont souvent pris la parole dans les médias en 2020, que ce soit dans des émissions télévisées ou dans le cadre d'interviews radiodiffusées ou dans la presse écrite.

Après le départ des deux anciens présidents de la CPC, une taskforce FMPP a été instituée au début de la pandémie. Avec le soutien de Petra Seeburger, Communication, plus de 20 newsletters de haute priorité traitant de problématiques déterminantes pour l'activité des membres ont été envoyées par la suite. Les retours à ce sujet ont quasiment tous été positifs. Six newsletters électroniques et deux newsletters imprimées ont en outre été rédigées. La communication interne de la FMPP a également été bien notée selon les résultats de l'enquête réalisée auprès des membres. Madame Seeburger quitte ses fonctions pour la fin de l'année et nous profitons de cette occasion pour la remercier pour son engagement.

Lors de l'assemblée des délégués, Catherine Léchaire pour la SSPP et Susanne Walitza pour la SSPPEA ont été élues co-présidentes de la CPC.

En automne, un poste a été mis au concours pour la communication et un autre pour les affaires publiques, et plusieurs candidatures ont été reçues. En la personne de Manuela Specker, nous avons trouvé une spécialiste extrêmement qualifiée dans le domaine de la communication.

Dr.med. Fulvia Rota, présidente SSPP (Entrée en fonction le 12.11.2021)

Commission permanente des tarifs (CPT) FMPP

La Commission permanente des tarifs a accompagné le processus d'examen du TARDOC par l'OFSP au niveau de la société de discipline médicale en contact étroit avec la FMH. Au cours de l'exercice sous revue, le développement du système tarifaire hospitalier TARPSY pour la psychiatrie a continué d'être accompagné activement et façonné par la CPT par le biais de ses représentants au sein des instances de la FMH.

En 2020, le président de la CPT a répondu à une centaine de demandes de membres de la FMPP portant sur les tarifs dans un délai de 5 jours ouvrables à chaque fois.

Lors des élections pour le renouvellement de l'ensemble des membres de novembre 2020, deux nouveaux membres (Christine Zinkernagel et Pierre Vallon) ont été élus à la Commission permanente des tarifs de la FMPP. A l'exception de Hanspeter Bringolf, les autres membres se sont tous portés candidats et ont été réélus avec succès. Le président de la CPT, Alexander Zimmer, a été élu au comité central de la FMH avec effet en janvier 2021. Pour éviter tout conflit d'intérêts éventuel, c'est P. Vallon qui le remplacera pour représenter la FMPP au sein des instances tarifaires compétentes de la FMH à partir de janvier 2021.

Dr. med. Alexander Zimmer, Président CPT

Commission permanente des assurances (CPA) FMPP

Pour la CPA, l'année 2020 marque un tournant dans la mesure où Fulvia Rota a démissionné de la commission après plus de 10 ans d'activité en son sein, car elle a été élue présidente de la SSPP. Durant toutes ces années, Fulvia a marqué la commission de son empreinte. Elle a également participé à la création de la commission paritaire commune avec les médecins-conseils, au sein de laquelle nous avons des discussions très constructives sur l'ensemble des questions relatives à l'obligation en matière de prestations et à la garantie de prise en charge des coûts. Nous la remercions vivement pour son engagement infatigable dans la CPA. En 2020, la FMPP a élu Maria Cerletti en tant que membre permanent de la CPA, qui y avait déjà siégé pendant quelque temps en temps que membre invité. Maria s'est déjà engagée précédemment pour des problèmes relatifs à l'AI et de ce fait, elle pourra s'investir sur les questions ayant trait à l'AI au sein de la CPA. Nous avons reçu de nombreuses demandes de nos membres en 2020 aussi. Nous en avons enregistré 78 au total, soit moins que les années précédentes, sachant qu'il faut interpréter prudemment ce chiffre absolu : la complexité des questions respectives joue un rôle déterminant par rapport à la charge de travail globale de la commission. Outre le thème récurrent des « garanties de prise en charge des coûts des traitements », la question de la distinction entre TPPI vs psychothérapie au sens strict a été posée très souvent en 2020 aussi. Certains assureurs essaient ici de limiter de leur propre chef la fréquence des séances pour les TPPI. Des cas de procédure d'économie ont été annoncés à plusieurs reprises par santésuisse, notamment en Suisse romande. Nous continuons de suivre de près ce thème épineux et restons en contact avec le groupe de travail EAE de la FMH. En raison de la pandémie, il a notamment fallu reporter une formation continue planifiée pour les médecins-conseils.

Dossiers traités 2020	dont membres
78	72

Dossiers traités 2019	dont membres
100	79

Dossiers traités 2018	dont membres
118	96

Dossiers traités 2017	dont membres
103	81

Dr.med. Jean-Daniel Sauvant, Membre commission CPA

Commission psychothérapie déléguée (CPD) FMPP

En 2020, l'OFSP s'est entretenu avec tous les acteurs concernés, mais l'ordonnance sur le modèle de prescription n'a pas encore été publiée.

La CPI n'a pas encore tranché la question si la prestation en l'absence du patient fait partie des 100 heures de psychothérapie qu'un médecin peut au maximum réaliser par semaine. Pour autant, nous disposons d'une décision judiciaire selon laquelle les 100 heures s'entendent pour une année entière. En 2020, nous avons traité 300 demandes, établi 141 nouveaux certificats de capacité et procédé à 149 recertifications et 23 annulations.

2020:

Consultations	Nouvelles attestations de FC	Recertifications	Demandes de psychologues	Entrées dans la banque de données des unités fonctionnelles *
300	141	149	110	112

* Il s'agit des médecins pour qui le travail en délégation est nouveau.

2019:

Consultations	Nouvelles attestations de FC	Recertifications	Demandes de psychologues	Entrées dans la banque de données des unités fonctionnelles *
360	147	150	56	138

* Il s'agit des médecins pour qui le travail en délégation est nouveau.

Dr. med. Christian Bernath, Président CPD

Statistique des membres

Catégorie de membre	2020	2019
Membres ordinaires	455	439
Membres extraordinaires	5	5
Membres assistants	77	65
Membres d'honneur	2	2
Membres émérites	45	45
Total	584	556

Comptes et rapport des réviseurs SSPPEA

CORE



Berne, le 23 mai 2021

**Rapport de l'auditeur
à l'Assemblée des délégués de
La Société suisse de psychiatrie et psychothérapie d'enfants et
d'adolescents (SSPPEA)
Berne**

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels (bilan et compte d'exploitation) de l'association SSPPEA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du comité alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct). Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel et des procédures analytiques appliquées aux données financières des comptes annuels. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Christian Stritt
Expert comptable diplômé

Reto Käser
Expert comptable diplômé

**CORE
Révision SA**

Eigerstrasse 60
CH-3007 Berne

T +41 31 329 20 20
F +41 31 329 20 21

CHE-279.084.618 TVA

**CORE
Services en fiduciaire**

Comptabilité
Révision
Fiscalité & TVA
Conseil d'entreprise &
juridique
Conseils prévoyance

Entreprise certifiée
EXPERTSuisse

core-partner.ch

Bilan

Rechnung SGKJPP / comptes SSPPEA

Aktiven	2019	2020
Bankguthaben / avoir en banques	578'425.01	589'482.11
Debitoren / débiteurs	10'740.00	2'400.00
Guthaben Verrechnungssteuer / avoir impôts anticipés	2'773.65	1'441.00
Transitorische Aktiven / actifs transitoires	1'650.00	1'730.00
Total Umlaufvermögen / actifs circulants	593'588.66	595'053.11
Anlagevermögen / actifs immobilisés	191'581.00	190'858.00
Total Aktiven / actifs	785'169.66	785'911.11
Passiven		
Kreditoren / crédateurs	181'001.50	183'145.45
Transitorische Passiven / passifs transitoires		
Eigenkapital per / capital propre au 1.1.	568'850.21	604'168.16
Jahreserfolg / résultat annuel	35'317.95	-1'402.50
Total Passiven / passifs	785'169.66	785'911.11

Compte de resultat

Produits

Rechnung SGKJPP / comptes SSPPEA			
Konto	Rechnung/ Comp. 2019	Budget 2020	Rechnung/ Comp. 2020
Ertrag/ Produits			
3200 Mitgliederbeiträge / Cotisations des membres	305'950.00	309'000.00	172'410.00
3210 Debitorenverluste Mitgliederbeiträge			
Total Mitgliederbeiträge	305'950.00	309'000.00	172'410.00
3600 Einnahmen Prüfungsgebühren / produits frais d'inscription examens	59'100.00	50'000.00	58'750.00
3601 FB-Diplome Nichtmitglieder (alle 3 Jahre) / diplômes FC non-membres (tous les 3 ans)	9'300.00	6'000.00	8'700.00
3610 Jahreskongress / congres annuel	0.00	0.00	3'111.65
3620 FMPP Kongress / congres FMPP	0.00	0.00	0.00
3621 Einnahmen ESCAP Kongress	0.00	0.00	0.00
3623 Visitationen Ertrag / recettes Inspection	2'200.00	4'400.00	4'400.00
3624 Einnahmen Homepage / produits homepage	6'000.00	6'000.00	3'250.00
3625 Versicherungen / assurances (AXA Arag)	2'380.00	2'000.00	2'380.00
3626 Weiterverrechnung VKJC	7'440.00	3'000.00	14'270.00
3630 Übrige Einnahmen (Creditanträge etc.) / autres produits (demande de credit etc.)	2'161.55	5'000.00	750.00
Total Übrige Einnahmen / autres produits	88'581.55	76'400.00	95'611.65
Total Einnahmen / produits	394'531.55	385'400.00	268'021.65
6850 Erträge Bank/Post / Recettes banque/poste	4'721.30	5'000.00	4'585.35
6890 Kursgewinn	28'278.00	0.00	0.00
8000 a.o. Ertrag / Produits e.o.	0.00	0.00	0.00
8010 a.o. Aufwand / Dépenses e.o.	0.00	0.00	0.00
Total Ertrag / total des produits	427'530.85	390'400.00	272'607.00

Compte de resultat

Charges

Aufwand / Charges	Rechnung/Comp. 2019	Budget 2020	Rechnung/Comp. 2020
5200 Honorar Präsidium / honoraires présidence	18'295.10	20'000.00	15'305.00
5210 Spesen Präsident / frais président	545.20	600.00	471.60
Total Aufwand Präsident / charges présidence	18'840.30	20'600.00	15'776.60
5400 Honorar Vorstand / honoraires comité	24'915.00	25'000.00	36'005.00
5410 Spesen Vorstand / frais comité	3'356.85	1'800.00	977.00
5420 Spesen Sitzungen / frais des séances	1'757.45	1'000.00	1'565.40
Total Aufwand Vorstand / charges comité	30'029.30	27'800.00	38'547.40
5700 Sozialleistungen /charges sociales	5'975.00	7'000.00	10'483.75
Total Personalaufwand / charges de personnel	54'844.60	55'400.00	64'807.75
6001 Honorar Mitglieder Komm. Weiter- und Fortbildung / honoraires membres commission formation postgraduée et continue	8'616.50	20'000.00	23'409.60
6004 FMH-Fortbildungsplattform / plateforme formation continue FMH	8'271.35	6'000.00	8'152.90
6014 Akkreditierung Weiterbildungsprogramm	0.00	0.00	0.00
Total Komm. Weiter- und Fortbildung / Comm. Formation postgraduée et	16'887.85	26'000.00	31'562.50
6008 Kommission fPmh / Commission fPmh	0.00	0.00	0.00
6009 Prüfungskommission / Commission des examens	59'425.90	50'000.00	53'800.00
6010 Arge Freipraktizierende / Groupem. psychiatres indépendants	375.00	2'000.00	960.00
6011 Arge. Ass./Oberärztinnen / Groupem. Ass./chefs de clinique	0.00	2'000.00	0.00
6012 Arge Chefärzte und leitende Ärzte / Groupem. médecins-chefs et médecins dirigeants	0.00	2'000.00	0.00
6021 Parlamentarische Gruppe Kindermedizin	10'913.35	4'000.00	9'588.30
6022 Projekt Qualität / projet qualité	2'992.50	0.00	5'801.20
6040 Visitationen Aufwand / charges Inspection	1'400.00	2'600.00	2'800.00
6007 Honorar und Spesen diverse Kommissionen	2'470.60	500.00	2'737.10
6016 VKJC	0.00	-	-
Total Kommissionen und ARGE/ Commissions et Groupements	94'465.20	89'100.00	107'249.10
6300 SGKJPP Jahreskongress	0.00	0.00	366.20
6013 Spesen Kongressorganisation	4'000.00	0.00	0.00
6015 Del. IACAPAP	303.40	0.00	308.15
6400 Öffentlichkeitsarbeit / relations publiques	339.25	4'000.00	0.00
6401 Homepage / homepage (inkl. Doc24)	2'514.15	2'000.00	646.20
6402 doc24 - online Psychiatersuche	5'068.55	5'000.00	5'000.00
Total Kongresse/Öffentl./Congrès, relations publiques	12'225.35	11'000.00	6'320.55
6500 Delegiertenversammlung / Assemblée des délégués	6'188.35	6'500.00	7'977.95
6501 Büromaterial / matériel du bureau	554.55	1'000.00	749.90
6510 Telefon, Telefax, Internet	634.05	500.00	1'953.25
6513 Porto / Ports	1'022.30	1'300.00	1'486.15
6520 Beiträge an diverse Organisationen / contributions pour diverses organisations	500.00	3'000.00	2'253.20
6521 Spesen Delegierte Escap, UEMS und IACAPAP (pro Jahr je 500.00 für die Teilnahme an einer Sitzung)	0.00	500.00	0.00
6531 Jahresbericht	0.00	1'500.00	366.35
6533 Übersetzungen / traductions	5'810.60	5'000.00	2'783.85
6534 Geschäftsstelle / Secrétariat	69'520.50	75'000.00	69'520.50
6542 Revisionsstelle / frais organe de révision	2'416.75	4'000.00	2'471.70
6545 Versicherungen / assurances (AXA Arag)	2'412.00	2'500.00	2'412.00
6555 Diverses / divers	497.75	1'000.00	1'790.05
Total Verwaltung / administration	89'556.85	101'800.00	93'764.90
6100 NAKO - Tools & FG Monitor	554.65	500.00	0.00
6600 SGPP-FMPP / SSPP-FMPP	122'796.90	126'720.00	0.00
6800 Spesen Bank/PC / frais banque/ccp	805.65	1'000.00	912.10
6810 Kursverluste a/Wertschriften	0.00	0.00	723.00
6890 Kursgewinne	0.00	0.00	0.00
6900 Abschreibung Debitoren	16'111.85	1'000.00	0.00
Total Übriger Aufwand	140'269.05	129'220.00	1'635.10
8900 direkte Steuern / Impôts directs	851.85	0.00	232.10
Total Steuern	851.85	0.00	232.10
Total Aufwand / total des charges	392'212.90	386'520.00	274'009.50
Gewinn / Verlust - bénéfice / perte	35'317.95	3'880.00	-1'402.50

Comptes et rapport des réviseurs FMPP

Bilan au FMPP 31.12.2020

	2019 / CHF	2020 / CHF
Aktiven/Actifs		
Umlaufvermögen / Actifs circulants		
Flüssige Mittel und Wertschriften / <i>Actifs liquide et titres</i>	-	49'974.95
Forderungen/ <i>Exigences</i>	-	-
Aktive Rechnungsabgrenzung / <i>Comptes de régularisation actifs</i>	-	125'950.00
Total Umlaufvermögen / actifs circulants	-	175'924.95
Anlagevermögen / Immobilisation		
Zweckgebundenes Anlagevermögen / <i>Immobilisation affectée</i>	-	20'233.32
Total Anlagevermögen / Immobilisation	-	20'233.32
Total Aktiven / Actifs	-	196'158.27
Passiven / Passifs		
Fremdkapital / Dettes		
Total Fremdkapital kurzfristig / <i>Total dettes à court terme</i>	-	89'796.45
Passive Rechnungsabgrenzung / <i>Comptes de régularisation passifs</i>	-	102'795.10
Rückstellungen / <i>Provisions</i>	-	-
Fonds Komm. delegierte Psychotherapie / <i>Fonds comm. Psychothérapie déléguée</i>	-	20'233.32
Total Fremdkapital / Dettes	-	212'824.87
Eigenkapital / Capital propre		
Eigenkapital / <i>Capital propre</i>	-	-
Total Eigenkapital / Capital propre	-	-
Total Fremd- und Eigenkapital / Dettes et capital propre	-	212'824.87
Gewinn/Verlust / Bénéfice/Perte	-	-16'666.60
Total Passiven / Total passifs	-	196'158.27

Modifications des fonds de la FMPP 2020

Fonds commission Psychothérapie déléguée

Etat le 31. 12. 2019	Augmentation 2020	Réduction 2020	Etat le 31.12.2020
CHF 22'939.77	-	CHF 2'706.45	CHF 20'233.32

Dans le fonds « Psychothérapie déléguée », la FMPP administre les actifs que lui a transféré l'ancienne « Société suisse des médecins délégués SSMD ». La commission correspondante dispose de comptes propres qui ont clôturé avec une perte de 2'706 fr. 45. Jusqu'ici, ce fond figurait au bilan de la SSPP. S'agissant d'une commission de la FMPP, le fond figure désormais au bilan de la FMPP.

Comptes annuels FMPP 2020

Erfolgsrechnung/ <i>Comptes</i> FMPP	ER / Comptes 2019	Budget 2020	ER / Comptes 2020	Differenz zum Budget	Budget 2021
Betriebsertrag / <i>Produits</i>					
Mitgliederbeiträge SGPP / <i>Cotisation d'adhésion SSPP</i>	435'371	449'280	440'700	-8'580	440'000
Mitgliederbeiträge SGKJPP / <i>Cotisation d'adhésion SSPPEA</i>	122'797	126'720	125'850	-870	125'000
Ertrag Kommission Delegierte Psychotherapie / <i>Produits commission psychothérapie déléguée</i>					
Beiträge SGPP u. SGKJPP / <i>Cotisation SSPP et SSPPEA</i>	558'168	576'000	566'550	-9'450	565'000
Diverse Ertrag / <i>autres produits</i>	844			-	
Total Betriebsertrag / <i>Produits</i>	559'011	576'000	566'550	-9'450	565'000
Betriebsaufwand / <i>Charges</i>					
Verwaltungsaufwand / <i>Frais administratifs</i>	18'096	18'500	32'646	-14'146	28'100
Präsidium / <i>Présidence</i>	33'950	40'500	60'266	-19'766	37'500
Vorstand / <i>Comité</i>	62'283	37'000	84'289	-47'289	39'000
Public Affairs				-	35'000
Rechtsberatung / <i>Conseil juridique</i>	5'092	8'000	28'404	-20'404	8'000
Delegiertenversammlung / <i>Assemblée des délégués</i>	53'397	57'000	23'404	33'596	51'500
SKV / <i>CPA</i>	83'579	80'000	63'353	16'648	80'000
STK / <i>CPT</i>	74'083	100'000	50'324	49'676	66'000
KDP / <i>CPD</i>	24'156	30'000	15'520	14'480	22'000
SKQ / <i>CPQ</i>	8'691	-	-	-	-
SKK / <i>CPC</i>	147'923	175'000	220'789	-45'789	172'000
übrige Kommiss./Aufwand - <i>Autres commission/dépenses</i>	47'760	30'000	4'097	25'904	25'000
Aufwand Sozialversicherungen / <i>Charges sociales</i>	-	-	100	-100	900

Finanzerfolg / <i>Produits financiers diverses</i>	-	-	25	-25	-
Neutraler Erfolg / <i>Résultat neutre</i>	-	-	-	-	-
Kantons- und Gemeindesteuern / <i>Impôts cantonaux et communaux</i>	-	-	-	-	-
Total Betriebsaufwand / <i>Charges</i>	559'011	576'000	583'217	-7'217	565'000
Gewinn/Verlust - <i>Bénéfice/Perte</i>	-0	-	-16'667	16'667	-

Commentaires des comptes annuels 2020 de la FMPP

En 2020, la comptabilité de la FMPP est pour la première fois tenue indépendamment des comptes de la SSPP. Les délégués sont ainsi également appelés pour la première fois à l'adopter.

Les **charges** se sont élevées à 583'217 fr., soit **7'217 fr. au-dessus** du budget (576'000 fr.).

Quelques commentaires sur les postes principaux :

- Les **cotisations** des membres de la SSPP et de la SSPPEA se situent **9'450 fr. en-dessous** du budget. Depuis 2020, une partie des cotisations revient directement à la FMPP. La facture adressée aux membres le mentionne ainsi. Jusqu'à présent, les charges de la FMPP étaient réparties entre la SSPP et la SSPPEA en fonction du nombre de membres. Durant les années passées, 78% des coûts étaient imputés à la SSPP et 22% à la SSPPEA.
- Les **charges administratives** ont bouclé avec **un excédent de 14'146 fr.** par rapport au budget. Ces coûts supplémentaires ont été occasionnés par la maintenance et le support du portail internet www.psychiatrie.ch et des sites liés, les charges pour la tenue distincte de la comptabilité et de la révision, ainsi que le matériel de bureau et les dépenses (notamment les masques pour l'AG finalement annulée).
- Des charges supplémentaires de **19'766 fr.** sont aussi à noter pour **le président**. Elles résultent de la transition, respectivement de l'introduction de la nouvelle présidence.
- **Le Comité** présente une **charge supplémentaire de 47'289 fr.** et **le Conseil juridique** de **20'404 fr.** Ces différences sont liées à la *Taskforce* COVID-19 qui a siégé régulièrement à partir de mars 2020 et rédigé 21 *High Priority Newsletter* jusqu'à la fin de l'année, ainsi que répondu aux nombreuses questions des membres.
- En 2020, **l'assemblée des délégués** du 4 juin a été annulée en raison des mesures COVID-19 ordonnées par le Conseil fédéral. L'assemblée du 12 novembre s'est tenue en ligne. Une **diminution des charges de 33'596 fr.** en a résulté.
- Du fait de la pandémie, les membres ont nettement moins sollicité les commissions permanentes des tarifs, des assurances et de la psychothérapie déléguée. Ainsi, les charges ont été **inférieures au budget de 16'648 fr.** pour la **CPA**, de **49'676 fr.** pour la **CPT** et de **14'480 fr.** pour la **CPD**.
- Les *High Priority Newsletter* COVID-19 ont généré des charges supplémentaires de **45'789 fr.** par rapport au budget pour la **Commission permanente de la communication CPC** également.
- Concernant les autres commissions/charges, aucun groupe de travail n'a été mobilisé, ni projet réalisé, ce qui a engendré une diminution de **25'904 fr.** des charges.

Charges du Secrétariat de la FMPP

La totalité des charges du Secrétariat de la FMPP (TVA incluse pour tous les montants) se constitue comme suit :

• Forfait selon contrat :	Fr.	68'928
• Frais (fournitures de bureau, téléphone/Internet, frais de port/copies, imprimés etc.) :	Fr.	1'469
• Charges liées au recrutement de la chargée de communication et affaires publiques, organisation et mise sur pied d'une comptabilité séparée :	Fr.	9'763
• Charges supplémentaires dues aux <i>High Priority Newsletter</i> COVID-19, sondage consultation à distance, demandes des membres :	Fr.	24'200
• Charges liées à l'assemblée des délégués virtuelle :	Fr.	5'870
• Dépenses pour l'enquête auprès des membres Communication	CHF	1'009
• Dépenses pour l'enquête concernant les traitements vidéo	CHF	6'834

Rapport de l'organe de révision

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée des délégués de la Foederatio Medicorum Psychiatricorum et Psychotherapeuticorum (FMPP), Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de la Foederatio Medicorum Psychiatricorum et Psychotherapeuticorum (FMPP) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Guemligen, le 15 avril 2021

T+R SA

Karin Aegerter
Agente fiduciaire avec
brevet fédéral

Beat Kiener
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat

Annexe

- Comptes annuels (bilan et compte de résultat)

Impressum

Editeur: SGKJPP/SSPPEA, Altenbergstrasse 29, Case postale 686, CH-3000 Berne 8
Tél. 031 313 88 34, ssppea@psychiatrie.ch, www.sgkjpp.ch

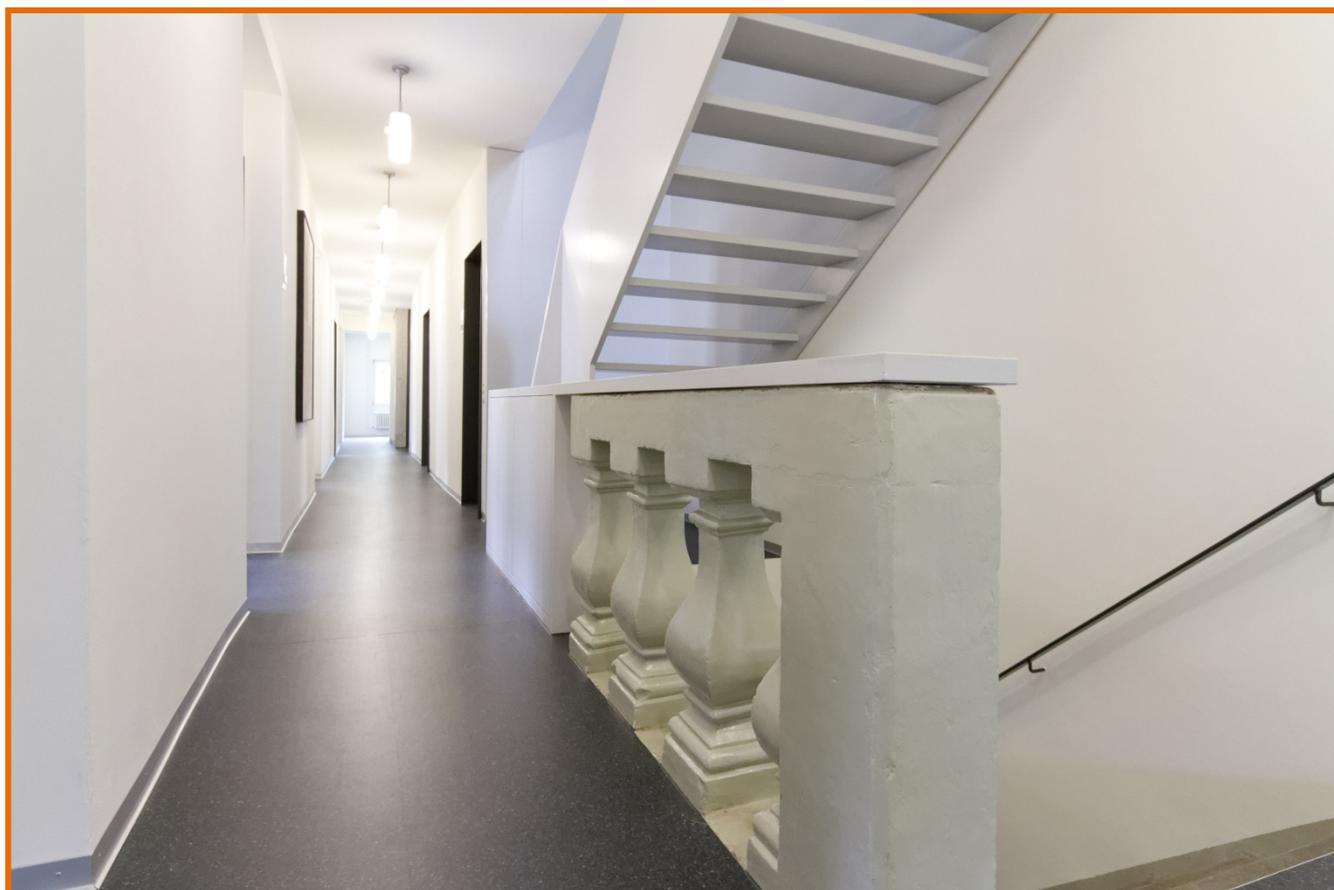
Texte : Réuni et composé par le secrétariat de la SSPPEA

Layout: Secrétariat de la SSPPEA

Images : Secrétariat général

Tirage : Le rapport annuel est mis à disposition des membres de la SSPPEA sous forme électronique.

Langues : Allemand et français



Notre secrétariat à l'Altenbergstrasse 29 à Berne